

PV du Conseil d'Administration du 16 mars 2013

Début du conseil à 9h30.

Présents : Y. Aubry, D. Barlet, V. Berthé, A. Bonami, J.-P. Borel, S. Delaunay, C. Fermanian, J. Gillibert, L. Guillopé, Y. Lefeuvre, P. Massart, G. Monna, G. Pagès, P. Pansu, M. Peigné, O. Ramaré, A. Szpirglas, N. Tosel, M. Vigué.

Excusés : P. Foulon, G. Grancher, A. Pasquale, F. Vandebrouck.

Pouvoirs de P. Foulon et G. Grancher à A. Bonami, pouvoir de A. Pasquale à C. Fermanian.

1) Approbation du PV du CA du 19 janvier 2013

B. Vallée n'était pas présente.

En ce qui concerne les stands, remplacer la phrase « un stand hors Paris mène à des frais élevés à cause de l'envoi de livres » par « un stand à Lille a fait 750 euros de ventes pour 50 euros de frais d'expédition des livres ».

Indiquer que le tarif électronique pour les Annales de l'ENS est fixé sous réserve de l'accord des Annales. Une autre correction demandée par O. Ramaré sur ses interventions sera faite après le conseil.

Approuvé à l'unanimité, sous réserve des corrections demandées.

2) Point sur les finances

a. Bilan 2012

La comptable évalue le bilan à 60ke de déficit, qui s'ajoutent à 80ke de déficit en 2011 (à 10ke près).

Les recettes provenant des adhésions payantes sont en baisse en 2012, de 95ke à 85ke. Cela résulte des départs à la retraite (qui donnent droit à un tarif préférentiel), insuffisamment compensés par de nouvelles adhésions.

b. Prévisionnel 2013 (dépenses)

C. Fermanian présente un budget ventilé en 5 missions et moyens : Publications, Grand public, Service aux membres, Salaires, Support.

Chacun de ces postes est subdivisé comme suit.

Grand public : Conférences, Salons, Brochures (51ke, couvert par des subventions), Missions VP.

Services aux membres : Gazette, Numéro spécial Gazette (8ke, couvert par des subventions), Journées annuelles, Soutien à des manifestations scientifiques (ERCOM)

Salaires (hors personnel du CIRM) : ce poste diminue car l'informaticien embauché temporairement par la SMF interrompt son contrat début mars.

Support : Loyers, Téléphone, Assurance, Honoraire commissaire aux comptes et expert comptable (partagé avec le CIRM), Cotisation EMS, Affranchissement (inclut expédition de livres), Missions, Présidence, Instances bureau-CA, Publicité, Fournitures, Maintenance, Documentation, Catalogue, Sous-traitance informatique.

Publications : Revues (inclut Astérisque), Livres, Refonte du serveur et du site web (étalé sur 2012 et 2013), Informatique (achat d'un ordinateur pour la composition en début d'année), Comités éditoriaux.

A. Bonami commente le budget prévisionnel présenté. La partie Recettes du prévisionnel n'est pas au point, il n'est pas sûr que la SMF atteigne l'équilibre en 2013. En examinant de près le prévisionnel 2012, on voit les 60ke de déficit. Cette année, la ligne de conduite suivante est adoptée : présenter un prévisionnel sincère, même s'il est en déficit. Les relations financières avec le CIRM ont été clarifiées. La subvention au CIRM pour l'organisation de la réunion ERCOM est la trace de cette régularisation.

Débat sur les choix d'affectation des dépenses 2012 : des dépenses relevant de 2012 ont été exécutées début 2013. Elles ont été remises dans le budget 2012. Donc aucun effort n'a été fait pour réduire artificiellement le déficit de l'exercice 2012. Toutefois, la valorisation des stocks pourrait créer des variations artificielles importantes. Le surcoût lié au rattrapage des retards de publication (il faudrait le chiffrer exactement) ne suffit pas à expliquer le déficit.

Débat sur le contrôle de gestion en cours d'année : charge à chaque vice-président de suivre de façon détaillée ses dépenses, en comparant à l'année précédente.

Débat sur le coût du système d'information et gestion. Malgré un investissement lourd (recrutement temporaire d'un technicien), la SMF doit tout de même prévoir des dépenses récurrentes de sous-traitance.

3) Point sur les publications

a. Séminaires et Congrès

Le comité éditorial de la série *Séminaires et Congrès* a démissionné le 29 janvier. Les motifs qu'ils donnent sont le retard accumulé et la demande du VP Publications faite à l'automne 2012 qu'ils ne prennent pas d'engagement pour des publications papier pour 2014 dans le cadre d'un passage possible au tout électronique. Il s'y ajoute des motifs anciens et variés, avec le sentiment que la

série est « mal aimée », qui deviennent plus aigus en période de restriction budgétaire. La présidente a reçu le comité. Elle s'est engagée à signaler la démission du comité dans une des prochaines lettres mensuelles aux adhérents, lorsqu'une solution pour l'avenir de la série sera trouvée. 2 ou 3 soumissions pour 2014 ont été reçues, il a été répondu qu'une réponse serait donnée le 15 mai.

La SMF s'est donné pour objectif de résorber tous les retards de publication avant la fin de 2013. Pour cela, elle a recruté une personne à Marseille, sur un demi-poste.

En ce qui concerne la publication électronique, une certaine confusion a résulté de la mise en ligne de versions électroniques temporaires, non complètement composées et corrigées par les auteurs.

O. Ramaré, directeur des publications, expose sa vision des choses, discutée avec le comité en mai 2012. Modification de la ligne éditoriale : séparer congrès et écoles d'été (cela apparaît déjà sur les volumes 2012). Deux volumes par an au lieu de trois (moyen de garantir une publication rapide). Pour chaque école d'été, sélectionner un ou deux textes de très bonne qualité, maximum 150 pages car sinon le coût d'affranchissement vers les pays en voie de développement (demande du CIMPA) est prohibitif. Base papier et version électronique.

Débat sur la rentabilité de la série. Il faudrait qu'elle soit évaluée, même si la SMF ne cherche pas à faire des bénéfices sur cette série, et la conçoit comme un service rendu, probablement à perte, à la communauté, et notamment au CIMPA. G. Pagès mentionne que la SMAI se débat dans des difficultés similaires avec sa série ESAIM-Proc. O. Ramaré demande à C. Fermanian de lui communiquer les comptes. Celle-ci dit les avoir communiqués au Vice-Président en charge des publications.

b. Série T

Le comité éditorial de la *Série T* a démissionné le 9 mars. Le motif invoqué est une ingérence de la présidente et du Vice-Président publications de la SMF dans le travail du comité. Un incident (refus par la présidente de signer sur demande du comité et dans l'urgence un contrat de publication définitif ne comportant aucun détail sur l'ouvrage) a brusquement envenimé les choses.

Depuis la création de la série, deux volumes sont parus. Les tirages élevés, le coût de production élevé (traduction) pour l'un d'entre eux, rendent la série très déficitaire. Il y a 2 manuscrits en cours de traitement, l'un d'entre eux a déjà occasionné des dépenses importantes (traduction). Aucun des deux ne semble ciblé pour redresser la série. Néanmoins, le 15 février, le bureau a décidé de publier les deux ouvrages, au titre d'engagements pris par les présidents antérieurs, mais ne s'est pas engagé sur les délais de publication. Les manuscrits sont loin d'être prêts.

Débat sur l'objectif de la série. Le public visé se définit par « un large public de mathématiciens ». Si elle n'est pas toute neuve, la série est tout de même jeune. Il faut encore la faire connaître. C'est la raison pour laquelle le livre de H. Behrends a été inclus dans les ventes d'automne.

La question de l'avenir de la *Série T* sera tranchée par le bureau qui prendra ses fonctions en juin 2013.

La démission de J.-P. Allouche, ainsi que le contenu de la lettre par laquelle il l'annonce, sont aussi commentés. Y. Lefeuvre souligne que le fait que Jean-Paul Allouche, qui a tellement œuvré pour les publications de la SMF depuis des années, démissionne, est un signe. D'autres membres du CA relèvent que certains termes de sa lettre ne sont pas admissibles.

P. Massart insiste sur le fait qu'une direction bicéphale du service des publications ne peut que mener à des disfonctionnements.

c. Engagement de publication

Pour éviter des conflits similaires dans l'avenir, il faut préciser quand et comment la SMF s'engage à publier un livre, et quelle trace en reste dans les archives de la SMF. Un texte, qui a été approuvé par le bureau, est présenté au CA. S'ensuit un débat sur l'opportunité d'exiger de l'auteur une date indicative de remise du manuscrit. O. Ramaré exprime ses réserves sur ce point, en donnant des exemples pour lesquels il a fallu un long mûrissement. Plusieurs membres du CA disent que c'est l'usage, la date n'engage pas la SMF, elle engage l'auteur de façon souple.

Il est décidé de reporter la validation du texte au prochain Conseil.

4) Point sur l'enseignement

a. Agrégation

Voir le compte-rendu de la réunion du 13 février sur le site, peu d'évolution en vue.

b. Masters enseignement (MEEF)

Le comité de suivi du master a publié une grille de répartition 5x4 des ECTS par bloc de contenu et semestre. Des groupes de travail doivent « s'assurer que le cadrage permet de préserver la dimension disciplinaire, de proposer des précisions, de souligner des points de vigilance », dans les différents champs disciplinaires. Le groupe auquel la SMF est conviée comprend en outre la Conférence des Doyens d'UFR Scientifiques (CDUS), 3 Inspecteurs Généraux (dont une de maths), un président d'université et un VP CEVU. La SMF va participer, un compte-rendu doit être diffusé ensuite.

Quelle initiative la SMF peut elle prendre pour aider les collègues qui vont avoir à monter dans un temps très court des dossiers d'accréditation d'ESPE pour 5 ans, incluant des maquettes de diplômes MEEF ? De l'échange de vues, il ressort qu'il faut insister sur

- l'importance du volet disciplinaire.
- l'importance d'une didactique des mathématiques de qualité, étroitement corrélée aux enseignements disciplinaires, dans la formation.
- la présence de réflexions sur les concepts mathématiques dans le bloc Recherche.

Autrement dit, il faut défendre la présence de spécificités disciplinaires et une imbrication avec les enseignements disciplinaires dans les blocs 2 (Didactique) et 3 (Recherche).

Débat sur l'opportunité d'ouvrir un forum spécifique sur le site, pour permettre des échanges d'informations et de vues. A minima, il y a la liste de diffusion (une trentaine d'adresses) que les collègues présents le 23 janvier ont commencé à utiliser.

J.-P. Borel signale qu'il est intervenu pour rectifier une déclaration de la ministre qui trouvait le nombre de candidats prévisible au CAPES de mathématiques satisfaisant. Cette intervention a été reprise par le site Café Pédagogique.

- *Intitulés de licence*

Le comité de suivi de la licence a une lettre de commande : diminuer le nombre d'intitulés de mention licence. En sciences, Maths, Math-info. En sciences humaines, MIaSHS. Ne figure pas dans la liste : licence pluridisciplinaire scientifique. L'avis général, qui va dans le sens de celui de la CDUS, est favorable à une liste courte de mentions, autorisant tous les couplages. De plus, la SMF tient à la mention licence pluridisciplinaire scientifique, destinée à attirer des étudiants scientifiques vers le professorat des écoles.

Le bureau prépare un texte.

5) Point sur les actions Grand Public

Lors de la journée annuelle (28 juin), il est prévu deux conférences scientifiques autour de l'œuvre de Lagrange (11h et 14h), une table ronde (15h15-17h15) et l'assemblée générale (17h39-18h30).

Quel thème pour la table ronde ? L'objectif est d'attirer du monde.

Entre les deux propositions : Formation des enseignants, Disparition de la géométrie au lycée et en math-sup, la première l'emporte. Suggestion : faire témoigner un collègue d'un pays (Allemagne, Italie,...) où la formation des enseignants est distincte de celle des chercheurs.

6) Organisation des consultations électroniques

J. Gillibert présente les conclusions du groupe Bonami/Gillibert/Peigné : l'objectif est d'établir une règle simple.

- En dernier ressort, sur des textes courts et urgents.
- Délai de 5 jours ouvrés pleins entre l'ouverture et la fermeture du vote.

- Texte non retouché en cours de vote. Si les délais le permettent, le bureau peut lancer une discussion électronique préliminaire pour arriver à un texte à soumettre au vote.
- En cas d'urgence, le bureau publie sa prise de position, qui n'engage que le bureau.
- Dans tous les cas, le point est remis à l'ordre du jour du CA suivant, pour permettre des échanges.
- Outil de vote électronique qui ne dépend pas du secrétariat.
- Quorum à fixer.

Il semble prudent que le vote électronique soit secret, quitte à ce qu'un compte-rendu soit présenté en CA. Débat sur le quorum (sans doute défini par les statuts) et sur l'opportunité de faire adopter cette règle par l'Assemblée Générale ordinaire (28 juin).

7) Questions diverses

a. Nominations

Commission Enseignement : 4 départs (Bonami, Coste-Roy, Girardin, Jaffard), 3 arrivées, qui rajeunissent cette instance qui ne se réunit qu'une fois par an.

- Stéphane Leborgne, maître de conférences à Rennes 1, impliqué dans les commissions pédagogiques de son université, membre du jury du CAPES.
- Roger Mansuy, professeur CPGE Louis-le-Grand, régulièrement impliqué dans des actions Animaths.
- Julien Michel, professeur à Poitiers, directeur de l'IREM de Poitiers, membre du jury de l'agrégation.

Adopté à l'unanimité.

Comité *Panoramas et synthèse* :

- Anne-Laure Dalibard remplace Isabelle Gallagher.

Adopté à l'unanimité.

b. Demande de l'Adirem

Fabrice Vandebrouck s'excuse d'être absent. L'Adirem n'a plus de subvention de la DGSIP. La CFEM s'est exprimée à ce sujet. La SMF s'y associe.

c. Annuaire électronique

Gérard Grancher s'excuse d'être absent. L'annuaire électronique de la SMF avance, il sera possible d'y faire des recherches et des tris sur des mots-clés.

Séance levée à 12h45.